

Conseil municipal du 21 mai 2008

Cette fois-ci, le maire n'a pas fait de remarque sur notre manière de faire les comptes-rendus du conseil municipal ? Et bien c'est nous qui allons en faire !

Alors que l'on nous demande d'apprécier le compte-rendu du dernier conseil, on lui fait remarquer que ceux-ci ne rendent jamais compte des interventions et des propositions de l'opposition, ce qui les rend moins objectif... « On verra cela quand on abordera le règlement intérieur » répond-il...

Justement, à l'ordre du jour prévu, le **règlement intérieur du conseil municipal** qui doit être voté dans les six mois après les élections. Las ! Deux mois n'ont pas suffi et le projet qui avait été proposé à notre sagacité a été retiré illico par le maire en début de séance : D'après lui, il y a des erreurs et il ne serait pas respectueux des règlements en vigueur... Il aurait peut-être fallu s'en apercevoir avant de nous le donner en lecture... Nous aurions l'esprit mal intentionné que nous aurions parlé d'**improvisation**....

Le point 1-1 ayant été ajourné et le point 1-2 epsilonesque, nous abordons enfin le point 1-3. Sylvaine Chavanne s'étonne que le maire demande au conseil le vote d'une indemnité spéciale pour la création d'une délégation de 6 mois à la communication. Alexa Lescarret viendrait donc au secours de Marie-Emmanuelle Gervez déjà adjointe à la communication. Le maire a-t-il enfin découvert les vertus de l'échange ? C'est à François Le Borgne que revient la tâche d'expliquer cette nouvelle dépense : **la mairie doit communiquer**, relooker le BIM et son site internet, faire paraître un BIM mensuel et un Mouez Plougerne par an. Et tout cela avec la même enveloppe ! Bon courage et espérons que l'opposition y trouvera une -petite - place!

Point 1-4 : **quand le maire s'est pris les pieds dans le tapis de la maison de retraite.**

Grand seigneur, au moment du conseil municipal élisant nos représentants dans les différentes instances, André Lesven avait proposé à l'opposition un siège sur deux au conseil d'administration de la maison de retraite. On n'avait rien demandé mais, comme on nous faisait un cadeau, on l'a pris et Marie-Pierre Cabon avait très bien élue en compagnie de Ghislaine Joyeux. Patatras, la maison de retraite avait oublié de faire savoir qu'un conseil d'administration, deux ans plus tôt, avait décidé qu'il n'y aurait plus qu'un seul représentant de Plouguerneau. Mais qui étaient donc les représentants de la commune de Plouguerneau qui n'ont pas fait passer l'info à cette époque ? Donc, Marie-Pierre Cabon exit. Sylvaine Chavanne a alors fait remarquer au maire que « donner c'est donner, reprendre c'est voler », que c'était lui qui s'était engagé et que donc Marie-Pierre devait être, par correction, sa candidate. Mais on ne prend pas de risque avec la maison de retraite. Ghislaine Joyeux a donc été élue mais André Lesven a promis « que si le conseil d'administration revenait sur cette décision, le second poste reviendrait à Mme Cabon ». Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent... air connu des Plouguernéens !

Point 1-7 : Pendant la campagne, Pierre Appriou avait soulevé la question de l'objectivité du conseil fourni par le **Comité consultatif de développement durable** à partir du moment où les élus étaient majoritaires dans la commission permanente. Fort de l'intérêt qu'avait soulevé cette proposition, André Lesven l'a reprise à son compte sans aller jusqu'au bout de la démarche. Il faut pouvoir tout contrôler... Ainsi, il y aura au sein de la commission permanente, 5 élus, 5 personnalités qualifiées et **le président sera... désigné par le maire !**

1-8 : Patrice Malgorn sera le seul représentant de l'opposition au comité consultatif de développement durable. On aurait pu nous en donner un deuxième (histoire de compenser la maison de retraite). Quant au futur président, même s'il est fort respectable, il n'en reste pas moins qu'il demeurera l'homme du maire et c'est dommage...

Au point 2-1 modifiant le **règlement intérieur des marchés publics par procédure adaptée**, le maire a pris le prétexte de l'abaissement des seuils voulu par la Commission européenne pour démanteler une organisation qui avait fait ses preuves lors de la précédente mandature. Pour faire simple : Désormais, une procédure formalisée d'appel d'offres avec appel à concurrence doit se faire à partir de 206 000 €HT au lieu de 210 000€ HT. Pas de quoi fouetter un chat. Mais le règlement adopté sous la précédente mandature, prévoyait que si le maire pouvait engager les finances de la commune jusqu'à 35 000 €, la commission des marchés avec procédure adaptée devait se réunir pour les marchés jusqu'à 90 000 €. Ce n'était pas obligatoire et cela permettait à la commission de donner un éclairage particulier.

Pourquoi revenir sur cette « transparence » a demandé Sylvaine Chavanne ? « **C'est mon choix** » lui a répondu le maire. C'est son choix et son droit mais pour une fois qu'il y avait quelque chose de bien... Trop compliqué d'après le maire qui sera donc libre d'agir à sa guise et sans contrôle en ce qui concerne les marchés inférieurs à 90 000 €. Entre 90 000 € et 206 000 €, la commission d'attribution des marchés adaptés se réunira. Sylvaine Chavanne y représentera l'opposition puisqu'elle est déjà membre de la commission d'appel d'offres (une des rares qui se soit réunie depuis les élections en vue de l'attribution du marché de la rénovation de la station d'épuration).

Le vote des subventions

Vu par « la voix de son maître », le vote des subventions a permis de moucher Delphine Provost. Dommage qu'il n'ait remarqué que cela car nous avons vu bien d'autres choses...

En effet, Delphine s'est étonnée du montant de la subvention donnée à l'association Gribouille qui dispose déjà à l'année de la maison des sources, en la comparant à la subvention donnée à la crèche (4000 € à la première, 5000€ à la seconde). Lédie Le Hir prend alors la parole pour souligner que la valorisation des bâtiments et des fluides est inscrite dans le compte administratif, on n'a qu'à aller voir. (C'est ce que nous avons fait depuis et la ligne en face de Gribouille est... vierge !)

Certes, Rémi Abjean a alors fait pleurer les violons en parlant de la culture pour tous et en ramenant les bienfaits de la subvention au prix de la terre à modeler mais il n'avait pas compris la question : qui doit mériter la plus grosse subvention : la crèche ou Gribouille ? Le maire prend alors la parole : « La **crèche** est un association. Je ne peux pas en dire plus. D'après ce que j'ai entendu, des parents veulent qu'elle soit municipalisée. La commune n'est pas demandeur en quoi que ce soit. Les parents sont maîtres du jeu. **Je me passerais bien de la municipaliser** car cela va poser un problème de ratio de personnel. De plus ces personnels ont une convention collective favorable. Sur ce sujet ce serait bien que le représentant de la CAF soit présent à la prochaine assemblée générale de l'association Tamm ha Tamm »

On verra bien ce que diront les parents à la réunion du 23 mai botte en touche André Lesven qui aimerait bien passer à autre chose car le sujet apparaît chaud, même dans sa majorité. Sandra Pilven (Présidente de la crèche) et Céline Duval (Ancienne présidente de la crèche) restent muettes. La commission *Petite enfance* pourrait être saisie du sujet.

C'est alors que Lucien Breton prend la parole. L'adjoint au maire souhaite lui-aussi que la situation des associations soit plus claire et que l'on définisse ce qu'elles coûtent quand elles disposent de locaux exclusifs, en dépenses en fluides, en taxes... En voilà une idée qu'elle est bonne et qui nous semble juste. **Une comptabilité claire et transparente permettrait de donner à tous selon ses besoins.**

Et on en arrive au point 2-7 et la **création d'un budget annexe pour les ports.**

Cela nous semble une très bonne chose. Il ne pourra pas être fonctionnel avant trois mois surtout qu'il faut régler un certain nombre de questions qui seront résolues par le règlement intérieur : la concession de la partie Etat, la police contre les mouillages sauvages... La concertation devrait être le maître mot selon François Le Borgne.

Au moment du point 2-8, Sylvaine Chavanne s'amuse. On nous demande de rembourser les frais du voyage à St German de Marie-Emmanuelle Gervez et de Denis Calvez. Pour monsieur Calvez, simple conseiller municipal, pas de problème. Mais pour Mme Gervez, Sylvaine ressort un point évoqué sur son site de campagne par André Lesven alors candidat de la liste Solidaires dans le renouveau ; « **Dans un souci d'économie, aucun remboursement de transports ni de crédits de réception n'ont été alloués au maire et aux adjoints (y compris lors de déplacements à l'extérieur, lors des festivités des jumelages...)** »

Cela n'a rien à voir répond le maire (ah bon, elle n'est pas adjointe et ne se rendait pas dans le cadre d'un jumelage ?). C'est une indemnité kilométrique. Ben justement c'est pas ce qui était écrit... Oui, mais maintenant, c'est lui qui décide et c'est comme cela. Dont acte.

Dans les documents remis aux conseillers pour préparer le conseil municipal, le chapitre 3-9 avait suscité plus que de l'interrogation. En effet, le maire proposait un avis favorable à la proposition d'**extension de Natura 2000 en mer** au-delà des côtes de Plouguerneau. Nous avons trouvé que le document présenté ne permettait pas de répondre à des questions aussi variées que la préservation de l'économie des algues, le devenir de la pêche côtière et de la pêche à pied, l'évolution de l'aquaculture, l'agrandissement des ports... Bref, **une partie de notre économie est tournée vers la mer, on voudrait faire autre chose que de la regarder.**

Les nuits ont dû porter conseil au maire puisqu'il nous a demandé de modifier son avis devenu réservé. Il nous a fait plaisir ! Cela vaut quand même la peine d'être souligné !

Tous d'un commun accord nous avons voté cet **avis réservé** qui sera transmis au préfet. Il n'est que consultatif mais Plouguerneau a pris date sur ce sujet et souhaite de plus grandes explications. Si cela vous intéresse, vous pouvez vous rendre sur le site de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) bretagne.pref.gouv.fr

Sylvaine Chavanne aurait souhaité que la commission *Environnement durable* soit réunie sur ce sujet très important. Lédie Le Hir qui suit le dossier à la sous-préfecture en convient.

3-10 la création d'un chenal à St Cava avec modifications des concessions du parc à huîtres des établissements Legris.

Le dossier remis aux conseillers municipaux était sans plan, donc difficile de se prononcer. François Le Borgne a alors expliqué comme il le pouvait les modifications effectuées, plus celles demandées par le maire. Daniel Le Cardonnell a alors précisé que la précédente municipalité avait souhaité que toute modification soit accompagnée d'un schéma directeur de l'Aber Wrac'h. André Lesven en a convenu et souhaite qu'il soit intégré dans le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de Brest. Dans ce dossier, **la pérennité et la protection du chenal d'accès** à St Cava sont essentielles. Mais seules les Affaires maritimes ont un pouvoir décisionnaire en la matière, l'avis du conseil n'est que consultatif.

En conclusion (Point 8-6) on nous demande d'adopter les conventions relatives aux deux **expositions** qui se tiendront à la **maison de garde** durant l'été. Marie-Pierre Cabon demande une évaluation financière pour la commune de cette mise à disposition car les artistes ne sont pas présents et c'est un agent municipal rémunéré qui assure le gardiennage et l'information sur l'exposition. Si le sculpteur Jean-Pierre Blaise a déjà une certaine carrière derrière lui, il n'en est pas de même pour la jeune peintre Aïcha Dupoy de Guitard qui, il y a deux ans encore, était en master 2 de médiation et d'ingénierie culturelle à l'université de Sophia-Antipolis. Vu sa carrière débutante, ne pourrait-elle pas présenter elle-même ses œuvres et les commenter afin d'acquérir ainsi un début de renommée ? En effet, poursuit Marie-Pierre Cabon, ces deux emplois municipaux pourraient être mieux utilisés dans l'**animation jeunesse**, ce qui répondrait alors à la volonté sociale de Rémi Abjean telle qu'il nous l'a présentée un peu plus tôt à propos de Gribouille.

La réponse du maire est ubuesque : « Pour nous remercier, ils nous laissent une œuvre ». Coût de cette dernière par rapport à la mise à disposition du local, des fluides et du personnel, de la conception et de la réalisation de certaines affiches, de l'assurance ? Surcôtée !

Mais quelques soient les prix de vente, Daniel Le Cardonnel a rappelé au maire que pour des artistes vendant leurs œuvres, il convient que ces derniers soient inscrits auprès du centre de formalités des entreprises (CFE).

Le maire allait clore le conseil municipal quand Paul Le Boité demande la parole. S'appuyant sur l'édito du dernier BIM, il demande au maire et à son adjoint aux travaux, Lucien Breton, quelques précisions sur **les sentiers côtiers**. Il fait tout d'abord remarquer qu'aucune commission relative à ce sujet n'a été réunie. Qui fait l'évaluation ? Quel sera le calendrier et surtout, combien cela va-t-il coûter ?

Mais il faut surtout définir les propriétés (diverses et compliquées) et les servitudes. Lucien Breton, dont c'est le premier mandat, découvre, à l'occasion des tempêtes de cet hiver, l'ampleur du problème (et peut-être de ce qui n'a pas été fait en temps et heure ?)... Les premières réparations se feront en régie et avec des chantiers d'insertion (CCPA). Il y aura aussi un contrat avec le SATO (Relais services) de Brest. Le reste, les travaux à Porz Gwen par exemple, seront confiés à des entreprises et les devis sont en court.

Financièrement, la commune va avancer les dépenses (toujours pas de chiffres) mais espère une aide du conseil général et du conseil régional. **Mais fallait-il attendre si longtemps pour commencer à nettoyer et boucher les trous ?**

La séance allait être enfin levée quand le maire s'adresse à Sylvaine Chavanne en lui disant : j'ai bien reçu vos questions écrites mais hors délai donc je n'y réponds pas.

Ah bon ? Pas de bol, Marie-Emmanuelle Gervez était là quand Sylvaine a remis directement à la mairie samedi matin sa lettre au maire, donc parfaitement dans les délais. Devant cette évidence (merci Marie-Emmanuelle d'avoir été là à point nommé !) le maire s'excuse (si, si...) et confirme qu'il répondra aux questions : quand même.... Mais faut-il que l'on se cotise pour l'achat d'un tampon dateur pour que le personnel puisse ainsi attester de la date de remise ?

Questions écrites posées au maire :

- Lors du conseil municipal du 28 mars 2008, nous vous avons fait part de notre étonnement quant à la publication dans le bulletin d'information municipal d'une **annonce organisant un camping sauvage** sur la commune. Vous deviez vous informer et nous faire part de vos explications à un prochain conseil. Qu'en est-il ?
- Lors du conseil municipal du 11 avril dernier, a été votée la résolution 1-1 concernant le **recrutement d'agents non titulaires** de remplacement, occasionnels ou saisonniers. Vous aviez convenu avec nous de la nécessité de prioriser leur caractère social. Pouvez-vous nous fournir la liste des personnes ainsi engagées ?
- Le Bulletin d'information municipal annonce la fin de la permanence tenue en **mairie annexe de Lilia**. Pouvez-vous nous faire part de vos projets concernant l'avenir de ce bâtiment ? Même question en ce qui concerne la mairie annexe du Grouaneg.
- Un certain nombre de parents se sont inquiétés auprès de nous de vos projets concernant **l'école publique de Lilia**. Lors du conseil municipal budgétaire, vous nous avez annoncé le début des travaux pour la fin de l'année. Quel est le calendrier effectivement prévu ? Quels sont vos projets précis concernant la nature de ces travaux ?